

L'INSTRUCTION TEMPS DE TRAVAIL **TOUJOURS BLOQUÉE !**

Annoncé par le ministre de l'Intérieur le 27 février dernier, le plan Investigation et ses 125 mesures avaient notamment pour objectif de :

« FAIRE FACE À LA CRISE DE LA FILIÈRE »

L'instruction DGPN du 22 juillet 2026 devait concrétiser certaines mesures destinées à améliorer les conditions de travail et l'attractivité de la filière.

MAIS SUR LE TERRAIN :

● COUPURE MÉRIDIENNE RÉDUITE :

● TÉLÉTRAVAIL :

BLOQUÉ !

BLOQUÉE !

QUI COMMANDE ?

Pendant ce temps, **les difficultés persistent :**

**MANQUE D'EFFECTIFS / CHARGE DE TRAVAIL
CONDITIONS DE TRAVAIL DÉGRADÉES /
ATTRACTIVITÉ EN BERNE**

**LES ENQUÊTEURS VEULENT DES ACTES ;
L'INVESTIGATION NE PEUT PLUS ATTENDRE !**



Suivez-nous

